

M. Munro dit que son ministère, de concert avec le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Industrie et du Commerce, consultera les industries de fabrication et de production du tabac en rapport avec l'établissement des taux de goudron et de nicotine.

Le projet de loi mentionne aussi qu'aucune personne n'encouragera directement ou indirectement et de quelque façon que ce soit la vente d'un produit à cigarette, excepté à l'intérieur de son commerce. Le Comité permanent a recommandé qu'une mise en garde et qu'une indication des taux de goudron et de nicotine soient placées sur les machines de distribution.

Le bill empêche également la vente de cigarettes qui ne sont pas cerclées d'une ligne imprimée (cette ligne constitue une mise en garde signifiant que les concentrations de goudron et de nicotine s'accroissent à mesure que le bout rapetisse); il interdit la distribution gratuite de cigarettes à des fins publicitaires; il interdit aux fabricants de déclarer que leur produit est sûr parce qu'il est conforme à la Loi; il prévoit la nomination, par le ministre, d'inspecteurs et d'analystes des produits à cigarette.

Une enquête du Bureau fédéral de la Statistique montre que contrairement à l'opinion populaire, une minorité, soit seulement deux Canadiens adultes sur cinq fument la cigarette par habitude.

MISSION ÉCONOMIQUE EN CHINE

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a dirigé une mission économique en Chine, du 25 juin au 4 juillet. La délégation canadienne s'est rendue en Chine sur l'invitation de M. Pai Hsiang-Kuo, ministre du Commerce extérieur.

Une dizaine de représentants des principales associations commerciales et économiques du Canada ainsi qu'un groupe de hauts fonctionnaires des ministères fédéraux intéressés aux relations économiques sino-canadiennes, accompagnaient le ministre. Au nombre des hommes d'affaires faisant partie de la mission, on comptait des représentants de plusieurs secteurs de l'économie canadienne, notamment l'agriculture, l'industrie forestière, l'exploitation minière, l'industrie manufacturière et les banques, ainsi que des spécialistes en exportations et importations.

La mission a passé quatre jours à Pékin et les membres ont eu des entretiens avec des représentants des ministères responsables des affaires économiques, ainsi qu'avec des représentants des sept organismes d'État chargés du commerce international de la Chine.

M. Pepin a déclaré que les hommes d'affaires canadiens se sont montrés très intéressés à la Chine depuis l'établissement de relations diplomatiques entre ce pays et le Canada. "Je suis convaincu, a dit M. Pepin, que cette mission nous fournira des occasions d'élargir nos relations économiques avec la Chine et d'accroître les échanges commerciaux entre les deux pays."

LES SIMULATEURS DE VOL D'HÉLICOPTÈRE

Le *CH-47 Chinook* qui ressemble un peu au module lunaire *Eagle* et qui lui est apparenté d'une certaine manière est le premier simulateur de vol d'hélicoptère créé et construit par *CAE Electronics Ltd.* de Montréal, un des principaux constructeurs en matière de simulateurs de vol commerciaux pour les avions comme le *Boeing 747*, le *Douglas DC-10* et le *Lockheed 1011*.

Cependant, ce simulateur *CH-47 Chinook* diffère autant des simulateurs de gros avions qu'un appareil à aile fixe diffère d'un appareil à voilure tournante.

Même si les deux types servent à l'entraînement des pilotes le simulateur d'hélicoptère *CAE* a été conçu et construit à titre d'instrument de recherche pour créer et évaluer des systèmes de guidage et de contrôle qui accroîtront considérablement le contrôle de vol et la souplesse de navigation des appareils *ADAC* (avions à décollage et atterrissage sur courte distance).

CAE a entrepris la conception du système vers la fin de 1968; on prévoit que la mise au point et l'évaluation par le client se termineront vers la fin de 1972. Plusieurs sociétés industrielles des États-Unis et du Canada collaborent en sous-traitance à ces travaux.

Le simulateur d'hélicoptère *CAE* qui sert de laboratoire pour les essais et l'évaluation des dispositifs possède un système de mouvements de six degrés, monté sur mur, qui reproduit les divers mouvements d'un aéronef: tangage, roulis, soulèvement, lacet, inclinaisons longitudinales et latérales.

Le système *CAE* correspondant pour les avions à voilure fixe est monté sur le sol même. Le mode de montage en cantilever permet à la cabine de l'hélicoptère de se déplacer du sol au plafond, une caractéristique évidemment nécessaire dans le cas des hélicoptères.

La demande de simulateurs de vol d'hélicoptère devrait monter en flèche, de pair avec le nombre toujours croissant d'hélicoptères affectés à des services qui leur sont propres.

